

**L'Éditorial**

1. Vie de la Commune
2. Finances
3. Travaux et aménagements
4. Vie des associations

État Civil**Naissances****Maëlle CHAPE**

Le 29 Février 2012

Lolie BAPTISTA

Le 15 Mars 2012

Décès**Mr BOUESSAY Claude**

Le 13/12/2011

Mr PLANCHON Henri

Le 24/12/2011

Mr GALOUZI Ahmed Le

12/02/2012

Mr DELIN Marc Le

26/02/2012

Mme CURRIEZ Suzanne

Le 25/03/2012

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

Lettre d'information**L'éditorial**

Depuis l'année 2011, votre Conseil Municipal est fortement mobilisé par l'opération « ASSAINISSEMENT COLLECTIF », dossier lourd et complexe, tant sur le plan technique qu'administratif.

Afin de mener à bien la création d'un réseau collectif au cœur du village, dont la structure ne permet pas d'envisager des solutions individuelles, nous avons procédé dans un premier temps à l'adoption en 2009 d'un plan de zonage d'assainissement, puis sollicité l'accord de l'Agence de Bassin Seine-Normandie pour l'attribution de subventions. Depuis, d'autres études ont été réalisées : des levées topographiques, des enquêtes domiciliaires, des sondages géotechniques.

Nous allons désormais aborder la phase des travaux, lesquels devraient débuter avant la fin de cette année, les appels d'offres auprès d'entreprises compétentes devant se dérouler avant les vacances d'été.

Nous travaillons par ailleurs sur les modalités de financement de cet ouvrage, sachant d'ores et déjà que nous serons aidés par l'Agence de Bassin Seine-Normandie et le Conseil Général de l'Yonne. Un effort financier restera à la charge des habitants du village concernés par la création de ce réseau collectif. En effet, outre les travaux à réaliser à l'intérieur de leur propriété pour rejoindre le réseau communal, ils auront à supporter le coût additionnel que génère l'assainissement de l'eau consommée. Dès que les chiffres définitifs seront connus, nous vous informerons de l'impact de cette nouvelle tarification.

Vous trouverez en annexe les phases détaillées, déjà reprises sur notre site Internet, du déroulement tant calendaire que technique de cet ouvrage. Bien évidemment, le Conseil Municipal se tient à votre disposition pour fournir les explications dont vous pourriez avoir besoin.

C'est dans un contexte économique défavorable que nous devons conduire cette opération particulièrement lourde. Il est d'autant plus regrettable qu'elle n'ait pas été lancée par les précédentes municipalités, en périodes plus fastes, et avec des subventions spécifiques bien plus généreuses. Car en parallèle du resserrement des aides aux communes, les impôts, taxes et charges diverses, augmentent régulièrement. Néanmoins l'effort que nous allons réaliser est indispensable, et de toutes façons obligatoire de par la Loi. Je rappelle qu'en cas de non-respect de celle-ci, nous nous trouverions soumis, à titre individuel, à des pénalités. C'est aussi, à l'heure du développement durable, un « PLUS » que nous allons apporter à notre environnement (donc à la santé de tous), à notre patrimoine, et également à notre confort.

C'est sur cette note optimiste que je vous souhaite un printempspluvieux. Les amoureux du soleil me pardonneront, car le fléau de la sécheresse est déjà là, au grand dam de nos jardins, de nos agriculteurs et de nos nappes phréatiques. Merci donc de prêter, d'ores et déjà, vigilance à votre usage de l'eau.

Bon jardinage quand même !

Le Maire, Francis GARNIER.



Fermeture de la mairie :

Lundi 30 Avril
Vendredi 18 mai
et samedi 19 mai

Fermeture de la Bibliothèque :
mercredi 02 mai
et samedi 19 mai

Heures d'ouverture de la Mairie :

lundi
de 14H30 à 18H30
mardi
de 9H00 à 12H00
jeudi
de 9H00 à 12H00
vendredi
de 14H30 à 17H30
samedi
de 9H00 à 12H00.

Heures d'ouverture de la Bibliothèque

mercredi
de 14h30 à 17h30
(Heure du conte pour les enfants 17H00)

Samedi
De 10h00 à 12h00

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96.48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

1 - Vie de la Commune

◇ **Le Conseil Municipal** est hostile à l'ouverture de terres agricoles en vue de créer des sablières sur la Commune de MICHERY, le projet présenté par la Société HOLCIM Granulats sur des terrains privés situés à proximité de la ferme de LA COUR NOTRE DAME présentant de nombreux inconvénients.

◇ **Après un échange** réalisé avec un propriétaire privé, la Mairie de MICHERY est propriétaire d'un terrain situé en zone constructible (rue des Bertauches) de 1585 m2.

◇ **Le bail de la société de pêche** a été reconduit après un appel d'offres remporté par l'association LA SIXTOISE au prix annuel de 5.002€, contre 1.800€ antérieurement.

◇ **La Mairie a fermé** ses services administratifs le **Samedi matin 7 Avril** (veille de Pâques) et **fermera ses services administratifs et techniques le Lundi 30 avril, veille du 1er Mai**, ainsi que **Vendredi 18 Mai** et le **Samedi matin 19 Mai**. **La bibliothèque municipale sera fermée le Mercredi 2 Mai et le Samedi 19 Mai.**

◇ **Un Plan de prévention des risques technologiques** a été prescrit par la Préfecture de l'Yonne en raison de la présence sur notre territoire d'une usine de stockage d'explosifs appartenant à la société TITANOBEL. Une enquête publique a été diligentée par l'administration préfectorale, durant le mois de Février 2012, et a conduit le Conseil Municipal à faire part de son désaccord sur cette procédure, compte tenu des irrégularités qu'il a relevées et signalées.

◇ **Différentes conventions** ont été conclues avec les piscines de SERBONNES et de PONT SUR YONNE, afin de permettre aux enfants scolarisés à MICHERY de poursuivre leur apprentissage de natation. Ils seront transportés par les cars SENONAI, les frais engagés à cette occasion étant supportés, comme les années précédentes, par la Commune de MICHERY.

2 — Finances / Budgets

◇ **IMPOTS LOCAUX :** Considérant le taux d'inflation de l'année passée et présente (2,5%) et l'augmentation prévue de la TVA au 1^{er} Octobre prochain, les impôts locaux seront augmentés de 1,5% en 2012, à l'exception de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

◇ Les taux d'imposition de l'année 2012 seront donc les suivants :

- ◇ **Taxe d'habitation 18,04%**
- ◇ **Taxe Foncière sur propriétés bâties 16,80%**
- ◇ **Taxe Foncière sur le non bâti 64,45% (inchangé)**
- ◇ **Contribution Foncière des entreprises 20,83%**

◇ **COMPTES ADMINISTRATION ET DE GESTION :** Les comptes administratifs (commune) et de gestion (Trésorerie de Pont sur Yonne) ont été unanimement approuvés pour l'année 2011. Ils se traduisent par des résultats cumulés (fonctionnement, investissements, restes à réaliser), qui sont les suivants :

- ◇ Commune : - 152.451,44 €
- ◇ École : + 3.392,16 €
- ◇ Eau : - 1.883,61 €

Le déficit du budget principal « Commune » est causé par le retard du versement de certaines subventions, et le décalage de la récupération de la TVA (reversée une fois par an par les services de l'État).



Le budget de l'eau a pour sa part enregistré les dépenses relatives aux études liées à la mise en place d'un assainissement collectif dans le centre de la Commune de MICHERY, ce qui explique son absence de rentabilité en 2011. En accord avec la Trésorerie de PONT SUR YONNE, le budget de l'eau se dénommera dorénavant « EAU ET ASSAINISSEMENT ».

En 2013, le budget de l'ECOLE sera fusionné avec le budget principal de la Commune, tout en nous permettant de suivre l'affectation des dépenses et recettes générées par l'activité scolaire.

◇ **BUDGET 2012** : Les budgets de l'année 2012 ont également été adoptés, sur les bases ci-après (fonctionnement + Investissements) :

- ◇ **Commune** : 1.279.329,70 € dont 836.400 € pour le fonctionnement.
- ◇ **École** : 159.996,08 € dont 145.392,16 € pour le fonctionnement.
- ◇ **Eau et assainissement** : 483.962,55 € dont 122.500 € pour le fonctionnement.

◇ **TARIFS COMMUNAUX** : Les tarifs communaux relatifs au cimetière, à l'eau, à la location de la salle des fêtes, ont été revus. La part communale de l'eau passera en 2012 de 1,25€ le m³ à 1,32€ le m³. Les tarifs de location de la Salle des Fêtes ont été relevés de 10 €. Enfin, si les tarifs d'achat de concessions au cimetière demeurent inchangés, il a été décidé de mettre fin aux concessions perpétuelles en limitant leur durée à 99 ans. Il a été créé une concession cinquantenaire qui n'existait pas jusqu'à présent.

3 — Travaux et aménagements

◇ **AGENCE POSTALE** : Il a été procédé au remplacement de la porte d'entrée de l'Agence Postale. La Société DENISOT a été retenue et a réalisé le travail pour un prix de 3.732,84€ HT. La chaudière de l'immeuble abritant notre Agence Postale a été changée par la société NADALON sur la base d'un devis de 4.710,94€ HT.

◇ **PONTS SUR L'OREUSE** : Les 2 ponts sur la rivière « Oreuse », situés sur la route conduisant de MICHERY à PONT SUR YONNE, près de la ferme de LA COUR NOTRE DAME, présentent des problèmes qui peuvent nuire à la circulation des engins motorisés. Nous avons limité leur usage à des véhicules ne dépassant pas 3,5 tonnes en charge, mais des réparations doivent être envisagées. Pour ce faire, nous avons désigné un maître d'œuvre dont la mission consistera à nous indiquer les techniques à utiliser et surveiller les marchés et les travaux qui pourraient en découler. C'est la société GEBOA qui a été retenue au terme d'un appel d'offres auquel ont participé 3 entreprises. Cette entreprise devra également superviser les travaux de sécurisation du pont situé sur le chemin de halage, bordant l'Yonne dans le hameau de SIXTE.

◇ **QUALITE DE L'EAU POTABLE** : La société SAFEGE travaille actuellement pour l'étude de la qualité du bassin d'alimentation de l'eau potable distribuée à MICHERY. Il convient de rappeler que cette étude demandée par l'Agence de Bassin SEINE NORMANDIE sera subventionnée à hauteur de 70% par celle-ci. Le marché remporté par la Sté SAFEGE s'élève à 39.836,13€ HT.

Procurations pour les élections

Seule la gendarmerie est habilitée à recevoir vos procurations – Gendarmerie locale ou de toute autre partie de la France. Il est nécessaire de s'y prendre suffisamment à temps afin que la Mairie de MICHERY soit avisée en temps voulu. Rappelons que la procuration doit impérativement être donnée à une personne votant dans la ville de la personne souhaitant se faire représenter. En outre, la personne votant pour le compte d'une autre ne peut disposer que d'une seule procuration.



ASSAINISSEMENT DATES À RETENIR octobre 2012

Les travaux devront commencer pour une durée totale d'environ 20 mois pour le réseau et 6 mois pour la station d'épuration.

Les premières habitations seraient raccordées au printemps 2013

Retrouvez les délibérations du Conseil Municipal sur le site de Michery:

<http://www.michery.fr>

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

- ◇ **ASSAINISSEMENT** : Après 3ans d'études, les marchés de travaux concernant la réalisation de la station d'épuration et le réseau de collecte vont faire l'objet prochainement d'un appel d'offres. Il en sera de même pour le choix de l'entreprise (ou des entreprises) devant intervenir chez les particuliers concernés par l'assainissement collectif. Les travaux devraient commencer au cours du dernier trimestre 2012.

4 — LA VIE DES ASSOCIATIONS

◇ **LE REPAS DDES AÎNES :**

L'année 2012 a débuté le 21 Janvier par le traditionnel repas offert par la Commune de MICHERY et le Comité des Fêtes de celle-ci aux habitants âgés de 70ans au cours de l'année 2011. Une après-midi de danse et de bonne humeur a accompagné le repas.

- ◇ **LES AMIS DU VILLAGE** : L'association « LES AMIS DU VILLAGE » a organisé un tournoi de belote le 14 Janvier.

Le Mercredi 21 Mars l'association « LES AMIS DU VILLAGE » a conduit une partie de ses adhérents au Relais du Miel.

Le Jeudi 12 Avril l'association « LES AMIS DU VILLAGE » régalaient ses membres au cours d'un déjeuner dansant organisé à l'occasion de la Pâques.

- ◇ **LE COMITE DES FÊTES** : En Février (le 18 exactement) c'est le « COMITE DES FETES » qui a organisé un tournoi de belote.

Le 25 Février un spectacle de théâtre comique était présenté à la salle des fêtes par deux acteurs dénommés KALOU et MICKAEL.

À venir : le 13 Mai LE COMITE DES FETES organisera un Vide Grenier à MICHERY.

- ◇ **LA SOCIETE DE CHASSE** : Le 10 Mars la SOCIETE DE CHASSE a renoué avec sa tradition consistant à proposer un dîner dansant.

- ◇ **L'ASSOCIATION MICHERY LOISIRS** : L'association « MICHERY LOISIRS » a également proposée une soirée choucroute le 17 Mars.

- ◇ **L'ASSOCIATION CULTURELLE DE MICHERY** : Au cours du week-end des 24 et 25 Mars l'Association Culturelle de Michery a organisé un salon des métiers d'arts (de la bouche et arts culturels). Ce salon a été inauguré en présence du député de la circonscription, Madame Marie-Louise FORT.

- ◇ **L'ASSOCIATION LES MÔMES DE MICHERY** : L'association « LES MOMES DE MICHERY » a organisé un spectacle de clowns à la Salle des Fêtes de MICHERY à l'occasion du Carnaval organisé pour les enfants de l'École de MICHERY, le mercredi 4 Avril.